

MAIRIE DE LÉCHELLE**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 MARS 2017**

présents : MM. Mmes PAGET G-J., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX M-C., MICHEL H., VERRIER D., BROUCK G., KALUZNY S., MICHEL B , . GUILLIER J
absents excusés : MM. Mmes BONNY EBOUMBOU B., ANDRIEU J-L., DAMANDE J-C., EL GHAZI B.;
Secrétaire de séance Mme Martine LEGRAND

Délibérations**➤ APPROBATION du compte administratif 2016 de la commune :****Fonctionnement**

✓ Dépenses :	309 360.10 €	
✓ Recettes :	377 018.37 €	Excédent de clôture : 67 658.27 €

Investissement

✓ Dépenses :	124 780.60 €	
✓ Recettes :	192 201.89 €	Excédent de clôture : 67 421.29 €

➤ VOTE du compte de gestion 2016 de la commune.**➤ AFFECTATION du résultat de 2016 de la commune :**

- Excédent global cumulé au 31/12/2016	236 886.10 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	236 886.10 €

➤ APPROBATION du compte administratif 2016 du budget de l'eau & assainissement :**Fonctionnement**

✓ Dépenses :	20 151.37 €	
✓ Recettes :	15 437.14 €	Déficit de clôture : - 4 714.23 €

Investissement

✓ Dépenses :	15 070.90 €	
✓ Recettes :	11 571.17 €	Déficit de clôture : - 3 499.73 €

➤ VOTE du compte de gestion 2016 du budget de l'eau & assainissement.**➤ AFFECTATION du résultat de 2016 du budget de l'eau & assainissement :**

- Excédent global cumulé au 31/12/2016	9 554.26 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 554.26 €

➤ VOTE du budget général 2017 de la commune :

Le budget général de la commune est équilibré à 1 050 000 €

- pour la section de fonctionnement à 590 000 €
- pour la section d'investissement à 460 000 €

➤ VOTE du budget 2017 de l'eau & assainissement :

Le budget général de la commune est équilibré à 85 000 €

- pour la section de fonctionnement à 31 000 €
- pour la section d'investissement à 54 000 €

➤ VOTE des trois taxes locales pour 2017 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2017 :

- Taxe d'habitation 7.87 %
- Taxe foncière 12.35 %
- Taxe foncière non bâti 21.38 %

Total des ressources 133 120 € nécessaires et suffisantes à l'équilibre du budget 2017.

➤ SIGNATURE contrat JVS MAIRISTEM (maintenance des logiciels de gestion financière et administrative).**Informations :**

- ✓ A compter du 20 avril 2017, les horaires de permanences de mairie seront les lundis et jeudi de 16h30 à 19h.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 3 avril 2017 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 3 avril 2017

Le Maire,